

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 302 du 9 Septembre 1982

portant nomination des membres béninois
et du Président du Conseil d'Administra-
tion de la Société Sucrière de Savè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-51 du 30 Juillet 1975 portant création de la Société Sucrière de Savè ;
- VU le protocole d'Accord du 24 Juillet 1976 entre le Gouvernement Militaire Fédéral du Nigéria et LONRHO LIMITED;
- VU le décret 76-189 du 13 Août 1976 portant nomination des membres béninois et du Président du Conseil d'Administration de la Société Sucrière de Savè ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Septembre 1982,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées Représentants de la République Populaire du Bénin au Conseil d'Administration de la Société Sucrière de Savè, les personnes dont les noms suivent :

Président : Camarade AHOUANMENOUE Jérôme, Directeur des Affaires Monétaires et Bancaires.

Membres : Camarades - DOSSOU Samuel, Conseiller Technique Juridique à la Présidence de la République,

.../...

- ATTLOU Séverin, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République,
- DJABOUTOUBOUTOU Daouda, Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique,
- TOSSOU Bernard, Directeur Général du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative et
- MENSAH Richard, Directeur Général Adjoint du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret N° 76-189 du 13 Août 1976 susvisé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1982

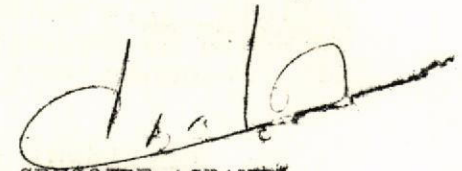
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie


Isidore AMOUSSOU


GREGOIRE AGBAH,
MINISTRE INTERIMAIRE,

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 4 PPC 2 SGG 4 SPD 2
MIME-MF 8 Ministère 20 Gouvernement Fédéral du Nigéria 2
LONRHO LIMITED 2 Membres du Conseil d'Adm. 6 Direction Com.
Extérieur-Direction Com. Intérieur 4 Société Sucrière de Savè 2
DPE-DLC-INSAAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chan. 3 JORPB 1.-